Vol. 2, no 2 • 15 décembre 1999

VIRAGE express

Sur des fondements de première qualité

Hélène Rioux

Robert Bisaillon livre deux « observations » de cette première Rencontre nationale. « Ce qui m'a marqué le plus, dit-il, c'est l'importance du temps. Le temps pour se former, pour réfléchir, pour prendre des décisions et pour être ensemble autour de ce projet de réforme. » Les discussions ont aussi fait ressortir l'importance de l'équipe dans la mise en œuvre de la réforme. « Les expériences inspirantes ont très bien démontré que la réforme ne peut pas être une question d'individus, mais une question d'équipes, dit-il. Pour faire émerger le changement, il faudra donc jouer à la fois sur le temps et sur la création d'équipes. »

La première Rencontre nationale aura aussi permis de relever un certain nombre de « préoccupations », dont nous a fait part Robert Bisaillon. L'une d'elles concerne l'évaluation des apprentissages. « Nous avons ouvert un chantier énorme, dit-il. Nous devons toutefois accepter de ne pas avoir toutes les réponses immédiatement. »

Suite à la page 2

L'évaluation des apprentissages

Le cadre de référence

Esther Blais

Lors de la première journée des Rencontres nationales, madame Diane Pruneau , directrice adjointe à la formation générale des jeunes, nous donnait les grandes lignes du cadre de référence en évaluation des apprentissages au primaire.

D'entrée de jeu, elle a situé le document dans l'ensemble des travaux actuellement en chantier. Dans le contexte de la réforme où l'on ajoute à l'école pour tous, la réussite du plus grand nombre, le cadre de référence a été rédigé pour soutenir le réseau scolaire. Les travaux relatifs à la politique ayant débuté en novembre.

Suite à la page 2

Prochaine rencontre nationale
Les 14 et 15 mars
Hôtel Sheraton de Laval

2007-02771/

Sur des fondements de première qualité (suite)

Il faudra aussi, selon Robert Bisaillon, mettre en place des conditions pour établir des « cellules vivantes » de formation dans les commissions scolaires qui ne soient pas basées sur un modèle d'activités ponctuelles, mais sur des personnes qui agiront comme des formateurs dans leur milieu. « Il n'y a pas d'autres façons de créer un réseau de formation continue », dit-il.

Robert Bisaillon a aussi rappelé l'importance de tenir les conseils d'établissement branchés sur la mise en œuvre de la réforme et de créer des partenariats avec les universitaires. « Aussi, nous n'oublions pas les communications aux parents. Le Ministère a un projet conjoint, avec la Fédération des comités de parents, d'un plan de communication qui comprendrait de l'instrumentation », dit Robert Bisaillon.

« Nous devons toujours nous rappeler que l'œuvre que nous construisons doit être durable et que ses fondements doivent être de première qualité, dit Robert Bisaillon. Faisons donc une œuvre professionnelle. Soignons les personnes en tenant compte de leurs besoins et en y répondant. Soignons aussi l'évaluation. Et, finalement, soignons-nous intellectuellement, surtout quand les difficultés risquent de nous faire perdre de vue l'objectif visé : la réussite de nos élèves. »

Le cadre de référence (suite)

L'évaluation, partie intégrante de l'apprentissage

Principes, fondements, orientations

Dès le début de la présentation, elle nous a également fait part de deux principes sur lesquels s'appuie le cadre de référence ainsi que les orientations qui lui ont été données. Le cadre de référence a été élaboré en cohérence avec le Programme de formation et en intégrant l'évaluation à l'apprentissage et à l'enseignement : apprentissage-enseignement-évaluation.

Puisque l'approche retenue est celle du socioconstructivisme - cognitivisme, les apprentissages et l'évaluation des apprentissages doivent faire partie d'une même démarche d'apprentissage pour l'élève : progressivement l'élève fait ses apprentissages dans un contexte authentique. L'évaluation des apprentissages devient un soutien à l'apprentissage : enseignement-apprentissage- évaluation.

L'évaluation doit être vue comme une aide à l'apprentissage. Elle permet à l'élève d'entrer en interaction avec ses pairs, son enseignante ou son enseignant et d'avoir d'eux de la rétroaction sur ses apprentissages. De plus, de la même façon, il peut se questionner sur son apprentissage (autoévaluation) et ajuster ce qu'il a appris. Il devient ainsi plus autonome et se responsabilise face à ses apprentissages.

Modes d'évaluation

Tout en ne nous révélant pas l'entièreté du cadre de référence, ce qui aurait peut-être plu à certains mais qui n'était pas possible compte tenu du temps mis à sa disposition, madame Pruneau nous a livré quelques principes liés aux modes d'évaluation : l'évaluation en cours d'apprentissage et l'évaluation en fin de cycle.

L'évaluation en cours d'apprentissage est sans aucun doute un élément important de la réforme car elle respecte l'esprit de la réforme. Cette évaluation permet à l'élève d'avoir une rétroaction sur ses apprentissages, d'être soutenu dans sa démarche de construction de ses savoirs, de maintenir sa motivation, de renforcer et d'améliorer des stratégies d'apprentissage, de déterminer le degré de développement de ses compétences, de développer son autonomie et son jugement.

Quant à l'enseignant ou l'enseignante, cette évaluation lui permet de prélever –par l'observation de l'élève en action– des indices du degré de développement des compétences disciplinaires, transversales et liées aux domaines d'expérience de vie, de déceler les forces et les faiblesses de l'élève, de lui fournir une rétroaction personnalisée, de faire découvrir à l'élève des moyens de progresser ainsi que de lui permettre d'apporter des mesures de soutien et d'ajuster son enseignement aux besoins de l'élève. L'enseignant ou l'enseignante pose un jugement en tenant compte de ses observations et des productions de l'élève.

Afin de juger les productions de l'élève, les nouvelles approches favorisent l'interprétation critérielle (détermination du

degré d'acquisition d'une compétence par l'élève selon les différents degrés de cette compétence) et l'interprétation dynamique (détermination du degré d'acquisition d'une compétence par l'élève selon le degré qu'il a atteint précédemment et celui qu'il atteindra par la suite).

L'évaluation en cours d'apprentissage est souvent spontanée et informelle par l'observation du travail et le questionnement, par ailleurs elle est formelle et instrumentée lorsqu'on a besoin d'une collecte d'information pour les parents afin de leur donner des renseignements sur le degré de développement des capacités et des compétences et la progression des apprentissages de leur enfant. L'évaluation instrumentée requiert des outils comme la grille d'observation , la liste de vérification, la grille d'autoévaluation, le questionnaire, l'entrevue individuelle.

La tâche intégratrice comme moyen d'évaluation

Dans cette approche socioconstructiviste – cognitiviste, la tâche intégratrice occupe une place de premier plan. Elle se retrouve autant en évaluation en cours d'apprentissage qu'en évaluation de fin de cycle. Elle doit servir autant en apprentissage qu'en évaluation (même tâche utilisée pour l'apprentissage et l'évaluation). La tâche intégratrice est une situation complexe, contextualisée, englobante et signifiante qui permet d'activer des capacités d'une ou de plusieurs compétences. Elle prend en compte une ou plusieurs compétences disciplinaires, au moins une compétence transversale et une compétence liée à un domaine d'expérience de vie. La tâche intégratrice est un moyen d'évaluation comme le projet, le journal de bord, le portfolio, le questionnement, les activités d'apprentissage et la feuille de route.

Parmi ces différents moyens, il apparaît assez clairement que le portfolio a un statut privilégié. Il a été décrit par madame Pruneau comme une collection significative de travaux de l'élève illustrant le progrès de son apprentissage qui permet d'évaluer autant le processus que le résultat et qui contient les commentaires de l'enseignant ou de l'enseignante, de ses pairs et de ses parents.

À ce nombre respectable d'éléments informatifs se sont ajouté quelques bribes concernant l'évaluation en fin de cycle. Cette évaluation s'inscrit dans la continuité et s'étale sur plusieurs semaines. Elle propose un portrait de l'état des apprentissages au moment du passage au cycle suivant. Elle permet d'indiquer le degré d'acquisition des compétences selon des échelles descriptives qui seraient fournies par le ministère afin de fournir une uniformité dans l'interprétation des résultats.

Le cadre de référence, remis à tous les participants et les participantes des Rencontres nationales des 29 et 30 novembre, contient toutes ces informations et bien d'autres. Il est considéré comme un document de travail et sera peaufiné au fur et à mesure de l'évolution des réflexions.

La réforme et ses différents chantiers

Hélène Rioux

On imagine mal tout le travail qui doit être fait dans le cadre de la réforme. Afin de mieux faire comprendre l'ampleur et la diversité des activités, M. Robert Bisaillon a invité, lors de la rencontre nationale des 29 et 30 novembre, des membres de son conseil de direction à présenter un aperçu de leurs mandats.

Des ressources didactiques liées au Programme de formation et à l'approche par compétences

« Le matériel didactique qui sera approuvé par le ministre, pour le Programme de formation, sera constitué d'un manuel de l'élève et d'un guide d'enseignement, dit Roger Vézina, directeur des ressources didactiques. Il sera conçu par programme d'études et par cycle, et devra permettre le développement des compétences disciplinaires, des compétences transversales et des compétences

liées aux domaines d'expérience de vie. » Treize critères d'approbation ont été définis, les principaux portant sur les aspects pédagogiques tels que la correspondance au Programme de formation et à l'approche par compétences.
« Le matériel déjà approuvé sera toutefois maintenu pour une période de deux ans. » Quant à savoir si le matériel didactique sera disponible en septembre prochain, deux facteurs sont déterminants, dit Roger Vézina. L'un d'eux concerne les maisons d'édition. Une rencontre a d'ailleurs été organisée à la mi-novembre afin de s'assurer que celles-ci comprennent bien le Programme de formation et l'approche par compétences. Le deuxième facteur est inhérent au Ministère qui devra décider s'il attendra ou non la version finale du Programme de formation pour approuver le matériel didactique. « Selon la décision qui sera prise, l'approbation du matériel pourrait être retardée », dit Roger Vézina qui a, par ailleurs, souligné que le Ministère avait rejeté l'idée de produire du matériel transitoire. La Direction des ressources didactiques a aussi initié une démarche de réflexion en concertation avec les commissions scolaires anglophones pour déterminer les scénarios les plus productifs visant à assurer la disponibilité du matériel pour les écoles anglophones.

« Le gouvernement est sur le point d'adopter un projet de politique en adaptation scolaire qui viendra clarifier la place que doivent occuper les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage dans la réforme », explique Denise Gosselin, directrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires. Élaboré en collaboration avec les principaux partenaires provinciaux, ce projet de politique a été soumis à la consultation au printemps dernier et a été « très bien accueilli ». Il met, entre autres, l'accent sur la prévention, l'adaptation des services éducatifs, l'intégration scolaire, les besoins particuliers des élèves à risque, la collaboration entre l'école, la famille et les organismes de la communauté et l'évaluation des résultats. Un groupe de travail a déjà commencé à analyser les contenus des programmes en vue de faire des recommandations qui tiendront compte de la diversité des besoins des élèves à risque. Une démarche semblable sera réalisée pour les élèves handicapés. Parmi les autres travaux en cours, mentionnons l'élaboration d'un cadre de référence sur l'intervention auprès des élèves à risque, l'évaluation des cheminements particuliers visant l'insertion sociale et professionnelle, et la révision des programmes adaptés en déficience intellectuelle.

Directrice de la formation générale des jeunes, Margaret Rioux-Dolan a fait le point sur les documents qui seront transmis au réseau au cours de l'année. « Les versions finales des programmes du préscolaire et du 1er cycle du primaire sont en cours de révision. Elles tiendront compte des avis et commentaires de la Commission des programmes d'études et de l'expérimentation auprès des écoles ciblées. » Ces documents seront rendus publics en juin 2000 pour un début d'application en septembre 2000. Quant aux documents d'accompagnement, ils seront transmis au réseau scolaire dès janvier 2000. La version provisoire et le document pour le 2e cycle seront accessibles, comme prévu, en juin 2000 pour une appropriation en septembre 2000. En ce qui a trait au 3e cycle du primaire, les travaux sont en cours et les résultats devraient être déposés à la Commission des programmes d'études en juin 2000. Deux documents relatifs à l'évaluation des apprentissages seront aussi disponibles en juin prochain : la version préliminaire de la politique ministérielle et la version finale du cadre de référence.

En complément aux Programmes de formation, la Direction finalise actuellement une série de six documents vidéos, dont cinq portant sur les domaines disciplinaires et un sur le Programme des programmes. Ces documents seront rendus publics dès la fin du mois de janvier ou, au plus tard, à la mi-février. Cinq documents vidéos sont aussi en préparation pour le préscolaire. Ils seront accompagnés de guides d'activités d'animation à l'intention des parents et des enseignants et des enseignantes.
Une première cassette sera distribuée dès janvier dans le réseau. « Nous préparons également un document d'information, à l'intention des parents, sur le Programme de formation du préscolaire et du 1er cycle du primaire », dit Margaret Rioux-Dolan. Ce document devrait être rendu public autour de la période d'inscription de la prochaine année scolaire.

Suite à la page 5

Bien que le programme actuel de formation du personnel enseignant ne soit pas en contradiction avec l'approche du nouveau curriculum, « certains ajustements devront être apportés à la formation initiale afin de la rendre conforme à la réforme », dit Sylvie Turcotte, directrice de la formation et de la titularisation du personnel scolaire. La Direction a, entre autres, entrepris de définir un référentiel axé sur les compétences attendues plutôt que sur les connaissances, afin de faciliter l'application de cette approche. Seront aussi étudiées les questions relatives à la polyvalence au secondaire, les intentions ministérielles en matière de culture générale, la maîtrise de la langue d'enseignement et l'intégration des nouvelles technologies dans la formation à l'enseignement. Une équipe s'interroge également sur les moyens à mettre en place pour mieux préparer les enseignantes et les enseignants du primaire « afin qu'ils suscitent l'éveil des jeunes aux sciences et à la technologie ». Une journée de réflexion a d'ailleurs été tenue, au lendemain de la Rencontre nationale, sur les façons de maintenir et de développer le goût des jeunes pour les sciences et la technologie. Dans un autre ordre d'idées, la Direction définira, au cours de l'année, des orientations relatives au Programme de formation pour les directions d'établissement.

En matière de formation continue, Sylvie Turcotte a d'abord rappelé le montant de 10 millions de dollars accordé aux activités de formation relatives à la réforme. « Nous tiendrons compte cependant des besoins de formation déjà déterminés, comme par exemple en sciences de la nature au primaire et en anglais, langue seconde. » La Direction analysera également les nouveaux besoins de formation relatifs aux disciplines qui seront regroupés différemment dans le nouveau curriculum. Enfin, un plan national prévoira des dispositions particulières pour les enseignantes et les enseignants dont les matières vont disparaître. « Nous ferons connaître l'état d'avancement des travaux à ce sujet lors d'une prochaine Rencontre nationale », dit Sylvie Turcotte.

En ce qui a trait aux conseils d'établissement, la Direction rendra disponible sous peu deux documents : une proposition de règles de régie interne et une démarche d'élaboration du projet éducatif qui inclura les liens à établir entre le projet éducatif et le nouveau programme de formation. Une section questions-réponses sera aussi accessible dès janvier dans le site Web des conseils d'établissement.

La directrice des services aux communautés culturelles et à l'école montréalaise, Marie-France Benes, a présenté le programme de soutien à l'école montréalaise, un programme qui permet aux écoles de l'Île de Montréal de proposer des projets favorisant la réussite éducative. Ces projets, explique-t-elle, doivent respecter un certain nombre d'orientations telles que des interventions pédagogiques

auprès des élèves à risque, des mesures d'ouverture à la communauté ainsi qu'un accompagnement professionnel pour favoriser l'autonomie et la responsabilisation de l'équipe-école. Tous les projets sont informatisés, de telle sorte que l'on pourra bientôt établir des indicateurs et permettre les échanges entre les écoles. On tente aussi de trouver des moyens pour décupler les échanges, notamment par l'établissement de réseaux. Un site Web sur les projets les plus prometteurs sera bientôt disponible.

En ce qui a trait à la politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, lancée en novembre 1998, des réalisations sont prévues au cours des prochains mois dans le cadre du plan d'action. Le Ministère entreprendra notamment une réflexion sur l'instrumentation et l'intégration des nouveaux jeunes arrivants . Cette question fera l'objet d'un colloque le 28 mars prochain à Montréal. Le Ministère dressera également un état de situation sur la problématique des nouveaux arrivants sous scolarisés, enfants et adolescents. Une journée rencontre sera organisée à l'intention des enseignants et des enseignantes ainsi que des directions d'écoles concernés par cette problématique.

Alain Mercier, directeur de la formation générale des adultes, a présenté les grandes lignes de la politique d'éducation des adultes que le gouvernement du Québec s'apprête à publier. Un des axes de développement de cette politique propose d'offrir aux adultes une formation de base commune, équivalente à la 3e année du secondaire en formation générale des jeunes. Parmi les pistes envisagées, on évalue la possibilité de permettre aux adultes de commencer leurs études au niveau correspondant à leurs connaissances. Une telle orientation impliquerait toutefois l'établissement d'un système de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires, c'est-à-dire des compétences acquises non seulement à l'école mais aussi à l'extérieur de l'école. Le Programme de formation pourrait aussi permettre aux adultes de quitter la formation dès que leurs objectifs seraient atteints. « Si cette orientation était retenue, il faudrait procéder à une révision entière de l'offre de formation et du système d'évaluation des apprentissages », précise Alain Mercier. Le Ministère prévoit déposer le cadre de référence pour la formation générale des adultes en juin 2000. Quant à la révision des programmes d'études, elle devrait débuter à l'automne 2000.

L'équipe de *Virage express* :

Les Oranges Bleues

Esther Blais

Jean-Yves Daigle

François Lefebvre

Michel Martel

Hélène Rioux

Pascale Sauvé

Virage express est une publication du ministère de l'Éducation

Québec
Ministère de l'Éducation

Reproduction autorisée

À l'affiche prochainement sur le site Internet Virage

- PRÉSENTATION PORTANT SUR LES PROJETS D'EXPÉRIMENTATION MENÉS DANS LES ÉCOLES CIBLÉES (Mme MARGARET RIOUX-DOLAN ET M. CLAUDE GIROUX)
- PRÉSENTATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE EN ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (Mme DIANE PRUNEAU)
- VIRAGE EXPRESS VOLUME 2, Nos 1 ET 2

LE VIRAGE du succès

www.meq.gouv.qc.ca/virage